



HAL
open science

Entre confessionnalisme politique et “ hypothèse laïque ”. Le Grand Lycée Franco-Libanais comme espace de redéfinition du rapport au religieux dans la société libanaise ?

Akhésa Moummi

► To cite this version:

Akhésa Moummi. Entre confessionnalisme politique et “ hypothèse laïque ”. Le Grand Lycée Franco-Libanais comme espace de redéfinition du rapport au religieux dans la société libanaise?. Journée d'étude des doctorants du Césor. Les normes de pouvoir dans le monde religieux: normes, pratiques, discours et représentations, Centre d'études en sciences sociales du religieux (Césor), Oct 2020, Aubervilliers, France. hal-02994613

HAL Id: hal-02994613

<https://hal.science/hal-02994613>

Submitted on 8 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre confessionnalisme politique et « hypothèse laïque ». Le Grand Lycée Franco-Libanais comme espace de redéfinition du rapport au religieux dans la société libanaise ?

20 octobre 2020

Journée d'Étude des doctorants du Césor

Akhésa Moumami (LIER-FYT / IFPO)

Doctorante en Études Politiques au sein de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS - Paris)

Sachez, avant tout, que c'est un immense plaisir de pouvoir vous retrouver et d'échanger autour des débuts de mon travail de thèse en Études Politiques.

Mes recherches questionnent l'idée d'une « hypothèse laïque » au Liban, à savoir un horizon politique et social de déconfessionnalisation de la société libanaise. Ce cheminement intellectuel sera mené au prisme de la réalité scolaire libanaise, réalité dans laquelle il existe un certain nombre d'établissements scolaires privés français ; homologués par l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger.

Aujourd'hui, je tâcherai de penser la subversion du confessionnalisme par les établissements français laïques au Liban. Il s'agit de considérer la façon dont on tente de dépasser une catégorie de pensée qui s'impose à tous les citoyens : le confessionnalisme. Je cherche, dès lors, à questionner un processus de réappropriation de l'idée citoyenne, en interrogeant les ressorts d'une contre-socialisation laïque, menée au sein des établissements français laïques au Liban. C'est ainsi les interstices de la socialisation politique et citoyenne des libanais qui seront questionnés.

PARTIE 1 – DU « RELIGIEUX INSTITUTIONNALISÉ » À LA QUESTION SOCIALE AU LIBAN

Le fonctionnement du système politique libanais (et d'une partie de sa société) repose sur ce qu'Aïda Kanafani-Zahar présente comme étant le « *religieux institutionnalisés* ». Ce terme renvoie au fait d'imposer une rupture en deux dimensions entre les citoyens et leur État : le statut personnel confessionnalisés et le confessionnalisme politique.

¹ A. KANAFANI-ZAHAR, « Les tentatives d'instaurer le mariage civil au Liban : l'impact des Tanzimât et des réformes mandataires (chapitre 23) », dans P.-J. Luizard (éd.), *Le choc colonial et l'Islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, Paris : La Découverte, 2006, p. 427.

² *Id.*

Subvertir le regard sur le confessionnalisme

La confession³ renvoie *stricto sensus* à la communauté religieuse portée sur l'état-civil de tout citoyen libanais. Au fur et à mesure de l'histoire libanaise, le confessionnalisme est également devenu un système juridique, en régulant d'abord les droits civils des libanais puis l'organisation de leur monde politique, principe qui a été confirmé par les accords de Taëf⁴. En cela, le religieux devient une institution.

C'est sur ce principe que repose donc la qualification de la communauté religieuse comme une « médiation⁵ » entre le citoyen libanais et son État qui régule les allégeances politiques et les possibilités d'accès au pouvoir. Nous sommes donc bien face à un « religieux institutionnalisé⁶ », comme évoqué par A. Kanafani-Zahar.

Par mes recherches, je tente (et d'autres chercheurs ont pavé la voie avant moi à cette fin) de subvertir le regard traditionnel que l'on porte sur le système politique libanais et sur ce confessionnalisme. J'envisage cet espace de la citoyenneté libanaise, sous un nouvel angle, en considérant ses interstices et ses angles-morts. Cela suppose de porter le regard sur des espaces où il y a un contrôle plus lâche du rapport à la citoyenneté, comme par exemple les écoles privées.

L'autonomie éducationnelle comme espace de formulation d'une question sociale, qui subvertit le confessionnalisme libanais ?

Comme l'évoque le politiste Antoine Messarra, les établissements scolaires sont reconnus constitutionnellement comme l'espace d'une « autonomie éducationnelle⁷ ». Cela signifie que la Constitution libanaise (dans ses articles 9 et 10) donne la possibilité aux confessions de construire leurs propres établissements scolaires, à condition de respecter les directives du Ministère de l'Éducation Nationale libanais.

³ Il existe dix-huit communautés (aussi appelées confessions) au Liban, reconnus dans les différents textes juridiques du pays :

LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES : la communauté maronite ou syriaque-maronite, la communauté grecque-catholique ou melkite, la communauté arménienne-catholique, la communauté syrienne catholique, aussi appelée communauté syriaque, la communauté chaldéenne ou chaldéenne-catholique, la communauté latine ou catholique romaine, la communauté grecque-orthodoxe ; la communauté arménienne-grégorienne ou arménienne-orthodoxe, la communauté syrienne orthodoxe, la communauté chaldéenne ou assyrochaldéenne ou communauté nestorienne, la communauté copte, la communauté protestante

LES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : la communauté sunnite, la communauté chiïte, la communauté ismaélienne (dissidence chiïte), la communauté druze (musulman hétérodoxe), la communauté alaouite, ou communauté nuṣayrīs.

LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE OU JUIVE

⁴ ÉTAT LIBANAIS, « Accords de Taëf ou Document d'Entente Nationale [24 octobre 1989, Taëf] », 1989 ; ÉTAT LIBANAIS, « L'accord de Taëf », dans A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen et C. Verdeil (éd.), *Le Moyen-Orient par les textes : XIXe-XXIe siècle*, Paris : Armand Colin, 2011, p. 199-204.

⁵ N. PICAUDOU, « Le miroir libanais », dans *Visages du politique au Proche-Orient*, Paris : Folio, 2018, p. 32.

⁶ A. KANAFANI-ZAHAR, « Les tentatives d'instaurer le mariage civil au Liban : l'impact des Tanzimât et des réformes mandataires (chapitre 23) », *op. cit.*, p. 427.

⁷ A. MESSARRA, « Le statut constitutionnel de l'Enseignement. Intégration et limites de l'autonomie (chapitre 3) », dans *Théorie générale du système politique libanais. Essai comparé sur les fondements et les perspectives d'évolution d'un système consensuel de gouvernement.*, Paris : Cariscript, 1994, p. 116.

Pour penser la subversion du confessionnalisme dans les établissements scolaires, ce principe d'une « *autonomie éducationnelle*⁸ » est précieux dans la mesure où il fait apparaître ces établissements comme des espaces symboliques des imbrications entre monde social, monde économique et monde politique libanais.

Ainsi, les mondes scolaires permettent d'interroger les liens entre confessionnalisme politique et question sociale. Ils interrogent la façon dont le système rentier libanais (dont les systèmes scolaires sont, dans une certaine mesure, symboliques) a profondément nourri le système confessionnel⁹.

On observe, dans la société libanaise, une « *médiation* [confessionnelle] *entre le citoyen et l'État* [qui] *s'ancre dans la relation de patronage* [économique] *qui permet seule de rendre compte de son fonctionnement concret*¹⁰ ». Ces mots de Nadine Picaudou dévoilent le rôle central du clientélisme politique dans le fonctionnement de l'État libanais. À la jonction entre question sociale et question confessionnelle, le clientélisme repose sur un usage personnalisé et patrimonialisé des ressources de l'État libanais au profit des confessions et de leurs réseaux de clientèle.

Cela se traduit notamment par les vastes systèmes privés existants au Liban et qui pallient les béances de l'État social libanais. Les réseaux scolaires sont symboliques de ce clientélisme politique comme en témoigne les travaux de Catherine Le Thomas¹¹. Il existe, dès lors, un tissu de services privatisés qui repose sur la confessionnalisation de services traditionnellement assurés par l'État. Appartenances politique, confessionnelle et territoriale s'imbriquent et déterminent les services auxquels les citoyens libanais auront accès et la nature de ces derniers.

C'est dans ce croisement que se noue la formulation d'une question sociale¹² proprement libanaise, interrogeant le clientélisme comme une imbrication des rapports sociaux et politiques au Liban. Dans cette formulation, les mondes scolaires sont alors considérés comme un reflet de la privatisation des services sociaux, où les questions confessionnelles, sociales et partisans s'articulent dans la définition des choix scolaires des familles libanaises¹³.

⁸ *Id.*

⁹ K. HAMDAN, « Le social dans la reconstruction du Liban », *Monde arabe, Maghreb-Machrek (numéro spécial : Le Liban 10 ans après la guerre)*, n° 169, 2000, p. 70-79 ; N. PICAUDOU, « Le miroir libanais », *op. cit.*, p. 35-38. ; C. NAHAS, « L'économie libanaise et ses déséquilibres », *Monde arabe, Maghreb-Machrek (numéro spécial : Le Liban 10 ans après la guerre)*, n° 169, 2000, p. 55-62.

¹⁰ N. PICAUDOU, « Le miroir libanais », *op. cit.*, p. 35.

¹¹ C. LE THOMAS, *Les écoles chiïtes au Liban. Construction communautaire et mobilisation politique*, Beyrouth : Presses de l'IFPO & Paris : Karthala, 2012.

¹² Le terme est ici emprunté à Robert Castel dans le sens d'une appropriation du questionnement socioéconomique, en parallèle du seul questionnement citoyen. À cet égard, l'usage de cette expression sert un but heuristique. Il s'agit au prisme des mondes scolaires français au Liban de penser la crise de la société libanaise, la crise de l'État libanais, dont la traduction scolaire est profondément révélatrice. Les travaux de R. Castel se sont attachés, quant à eux, à analyser les mutations du capitalisme français et ses effets sur le modèle salarial. Dans : R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1998 ; R. CASTEL, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Points, 2013.

¹³ Environ 50% des élèves sont scolarisés dans des établissements privés avec une corrélation entre niveau de revenu, type de scolarisation de l'État et présence de l'État. Dans : É. VERDEIL, G. FAOUR et S. VELUT, *Atlas du Liban : Territoires et société*, Beyrouth : Presses de l'IFPO, 2013, p. 148-149. ; N. WEHBE et A. EL-AMINE, *Système d'enseignement et division sociale au Liban*, Paris : Le Sycomore, 1980.

Dès lors, les mondes scolaires deviennent un symbole, un reflet des différentes crises traversées par la société libanaise et notamment celles de son État, qui ne se mue pas en un État social¹⁴.

J'interrogerai ici la façon dont le Grand Lycée Franco-Libanais (GLFL) peut apparaître comme un espace de redéfinition du rapport au confessionnalisme libanais et, en cela, peut nous permettre de penser de nouvelles interactions entre mondes sociaux, économiques et politiques au Liban.

PARTIE 2. DÉPASSER LA CATÉGORIE CONFSSIONNELLE ET CHEMINER VERS LA LAÏCITÉ ? VERS LA REVENDICATION D'UN « RÊVE LIBANAIS »⁵.

Les données que je me propose de vous soumettre ici reposent sur mon travail de master. Elles ont été recueillies lors d'un terrain d'enquête de deux mois au sein du Grand Lycée Franco-Libanais de Beyrouth¹⁶. Il est constitué d'une vingtaine d'entretiens et de cent-quarante questionnaires qualitatifs auprès des élèves du niveau lycée. Mon travail de master ambitionnait de questionner les effets citoyens de la transmission scolaire de la laïcité française au Liban.

De l'usage de mes données de master dans mon travail de thèse

Cet établissement a été fondé en 1909 par la Mission Laïque Française, dont le premier directeur est aussi l'un des fondateurs de la Mission Laïque : Pierre Deschamps¹⁷. Au moment de mon enquête, 3 474 élèves y étaient scolarisés sur les quatre cycles que compte l'établissement (maternelle, collège, primaire et lycée). Il se présente alors comme « *le plus francophone des établissements français*¹⁸ » et se positionne comme l'une des figures de proue des établissements français laïques.

Il y a deux détours que je ne ferais pas ici.

En effet, nous pourrions dans un premier temps évoquer ce que signifie le fait d'être une « mission laïque » au XXI^e siècle pour la Mission Laïque Française (MLF), en interrogeant notamment les évolutions de son projet pédagogique entre « *humanisme colonial*¹⁹ » et questionnement moderne de

¹⁴ Les travaux de Myriam Catusse sont très précieux dans le questionnement et l'analyse des vicissitudes de cet État social libanais et de ses failles. Dans : M. CATUSSE, « La décharge à l'épreuve : les chemins de traverse de la réforme de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale au Liban », dans *10^e congrès de l'Association Française de Sciences Politiques. Les politiques sociales : mutations, enjeux et théories*, Grenoble, 2009 (en ligne : <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2009/sectionsthematiques/st23/st23catusse.pdf> ; consulté le 27 mai 2020).

¹⁵ AUTRE, *Entretien N°14*, Downtown, Beirut, his office's building, 2018, 22 minutes 18, aux alentours de 15:42.

¹⁶ Je tiens à remercier ici à nouveau la direction du Grand Lycée Franco-Libanais et de la Mission Laïque Française pour leur confiance, ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs de cet établissement (parents, élèves, personnels, militants, ...) qui ont accepté de jouer le jeu de l'entretien et qui se sont confiés à moi.

¹⁷ Pour plus d'informations sur l'histoire de la Mission Laïque Française et sur ces idéaux, vous pouvez consulter les travaux d'André Thévenin. Dans : A. THEVENIN, *La Mission Laïque Française à travers son histoire. 1902-2002*, Paris : Mission Laïque Française, 2002.

¹⁸ Échange informel avec SP, ancienne proviseure adjointe en charge du niveau lycée de l'établissement.

¹⁹ A. THEVENIN, *La Mission Laïque Française à travers son histoire. 1902-2002, op. cit.*, p. 14.

l'identité de l'association et son imbrication avec les choix pédagogiques effectués par cette dernière.

En parallèle, il serait sûrement nécessaire de se demander ce que signifie le fait d'utiliser des données dans un relatif anachronisme. Les données que je vous sou mets ici ont été récoltées en 2018, mais re-analysées en 2020, à l'aune d'une année 2019 profondément transformée au Liban. Les éléments de réflexion que je vous propose tâchent de répondre aux angles morts de mon travail de master, à l'aune de ce que l'épisode révolutionnaire libanais, cette *thanra*, a révélé des écueils de ma réflexion en 2018. Ainsi, c'est plus largement les usages croisés de l'anachronisme en histoire et en sociologie qui devraient être questionnés²⁰.

Je vais ainsi tâcher de faire la part belle à mes données de master pour penser « la laïcité » (dans son acception française) comme une hypothèse politique qui connaît certaines formes de concrétisation à l'intérieur du Grand Lycée Franco-Libanais. Cela exige de penser ensemble un établissement laïque, ses contenus scolaires, les perceptions de ceux et celles qui constituent sa communauté scolaire et les désirs politiques de toute une société, en envisageant le poids que peut réellement prendre cette *hypothèse laïque* dans la société libanaise.

De fait, il s'agira alors de penser la façon dont le Grand Lycée Franco-Libanais peut être un espace de redéfinition du rapport au confessionnalisme libanais pour les personnes qui le fréquentent.

Plusieurs pistes seront examinées comme autant de preuves de cette diffusion au sein de la communauté scolaire du Grand Lycée d'une *hypothèse laïque*. D'abord le fait que cet établissement apparaisse comme un choix scolaire engagé dans le paysage scolaire libanais ; ensuite, le fait que cette hypothèse peut trouver certaines formes de concrétisation dans la société libanaise, notamment à l'aune des moult événements traversés par cette société au cours de l'année 2019-2020.

Le Grand Lycée Franco-Libanais comme un choix scolaire engagé au Liban ?

Ce sont ici les motivations à scolariser son enfant au sein du Grand Lycée qu'il faut considérer en se demandant si on peut ou non user de ce Grand Lycée Franco-Libanais comme symbole d'un choix de la laïcité par les parents d'élèves.

« Depuis que je suis petit, mes parents ont voulu me mettre dans un environnement où je vais confronter des gens de milieux différents. Et je n'aime pas beaucoup le mot "confronter" parce que, ça pose parfois problème de l'utiliser comme ça, mais plutôt de rencontrer des gens qui viennent de partout²¹. »

Tels sont les mots qu'emploient, lors de notre échange, un ancien élève du Grand Lycée, étudiant en droit à l'USJ au moment de notre entretien. Il formule ici la volonté de ses parents de permettre une « *confrontation* » au monde et de mener ainsi à son acceptation dans toute sa diversité. Dès lors, faire le choix du Grand Lycée, c'est faire le choix de la diversité.

²⁰ N. LORAUX, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Espace Temps*, vol. 87-88, n° 1, 2005, p. 127-139 (en ligne : https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2005_num_87_1_4369 ; consulté le 3 mars 2020)

²¹ AE 2, *Entretien N°13*, Campus Huevlin (Université Saint-Joseph), Beyrouth, 2018, 1heure 1minute et 24 secondes, 05:08 - 05:20.

À cette première formulation de ce choix répond aussi la volonté de donner à ses enfants une « liberté ». Ici, elle est entendue comme le fait de conduire à la tolérance, à l'esprit critique, à un vivre-ensemble. Choisir le Grand Lycée, c'est se reconnaître dans le « halo de la laïcité²² » que diffuse cet établissement à ses élèves, en termes pédagogiques.

« Moi aussi ça a été un choix qui ne s'est pas imposé, ça a été un choix assez pensé quoi, on a bien réfléchi avec mon mari [...] c'est-à-dire que l'on penchait beaucoup vers ... ce n'était pas le système laïque qui était en compte ... c'était plus cette liberté d'esprit que donnait le système laïque en fait, qui abattait un peu les barrières [...] de ce qui était imposé ailleurs dans d'autres écoles. Voilà, dans la laïcité, nous, on voit l'ouverture d'esprit, la largesse d'esprit, le mixage entre les différentes couches de la société et aussi entre les différentes religions.²³ »

Formulé au cours de mon travail de master, ce concept renvoie à l'imbrication de l'ensemble des valeurs de la République française dans la formulation et la diffusion d'un projet pédagogique propre au Grand Lycée. Il s'agit de proposer une laïcité relationnelle, qui s'appuie sur la *Charte de la laïcité*²⁴ et qui prend son sens dans une pédagogie par projets, où égalité, respect, liberté de conscience, affirmation de l'esprit critique, défense d'une pratique quotidienne de la citoyenneté, émancipation, pluralisme, refus du prosélytisme et des signes religieux ostentatoires se répondent. La laïcité n'est alors plus seulement un concept juridique emprunté à l'héritage historique et juridique français²⁵ mais un concept pratique, mis en musique et partagé par une communauté scolaire.

Ce « halo de la laïcité²⁶ » qui fait de cette dernière un concept pédagogique conduit même certains parents et élèves à revendiquer la laïcité comme un objectif politique au Liban, en miroir de sa construction juridique en France : la séparation des Églises et de l'État.

Il y a d'abord au sein de la société civile libanaise une « soif de laïcité », qui explique le choix d'un monde scolaire français laïque :

« Donc la grande conclusion, c'est vraiment que notre société libanaise a soif de laïcité, ce qui justifie le choix de beaucoup de parents comme les miens qui ont voulu me mettre au Grand Lycée, qui mettent leurs enfants, qui scolarisent leurs enfants dans des établissements laïques. Parce que c'est quelque chose de très important pour ne pas rester enfermé²⁷. »

Cet établissement qu'est le GLFL devient alors le symbole des revendications laïques de la société libanaise, de son besoin de changement face au système confessionnel. La fréquentation de cet espace peut même conduire à réclamer ouvertement un besoin de changement politique de la société libanaise.

²² A. MOUMMI, « Entre pratiques et subjectivités : Transmission scolaire, laïcité et citoyennetés au Grand Lycée Franco-Libanais [Tome 1 - Mémoire de recherche] », Mémoire de recherche (master 2), École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, juin 2019, p. 29-45.

²³ Propos tenus par une mère de deux enfants scolarisés au sein du Grand Lycée, elle-même ancienne du Grand Lycée, qui a aussi été scolarisée en France. Dans : PE 3, *Entretien N°5*, ABC Mall (Achrafieh), Beyrouth, 2018, 49 minutes 29 secondes, 04:30 – 05:16.

²⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « La charte de la laïcité à l'école », 2013.

²⁵ P. PORTIER, *L'État et les religions en France : une sociologie historique de la laïcité*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016 ; J. BAUBEROT, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2015.

²⁶ A. MOUMMI, « Entre pratiques et subjectivités : Transmission scolaire, laïcité et citoyennetés au Grand Lycée Franco-Libanais [Tome 1 - Mémoire de recherche] », *op. cit.*, p. 29-45 [non-publié].

²⁷ Ancien élève de l'établissement, étudiant en droit à l'Université Saint-Joseph, Beyrouth. Dans : AE 2, *Entretien N°13*, *op. cit.*, 03:51 - 04:18.

C'est du moins ce que revendique un père d'élève, qui a scolarisé ses deux fils au sein du Grand Lycée, après plusieurs années passées au sein du Lycée Abdel Kader, autre établissement du réseau laïque français au Liban. Il revendique la traduction sociale de la laïcité, notamment par la séparation des valeurs religieuses et des principes qui régissent l'organisation de la société libanaise.

« Donc, c'était un choix pour leur dire voilà, vous pouvez toujours exercer vos valeurs islamiques ou vos valeurs religieuses chez vous mais quand ça vient à la société, il faut quand même avoir une vue plus étendue et je pense au Liban maintenant. Cette vue en tant que laïcité, elle peut toujours être acceptable²⁸ ! »

Plus tard dans l'entretien, il en appelle à la possibilité de mettre en œuvre dans la société libanaise une séparation nette entre Églises et État, à l'image du pacte laïque français. Il s'agit alors de mettre à distance le religieux, de mener à son terme cette infusion de l'idée laïque au sein de la communauté scolaire et de la porter dans le champ politique pour « sauver » le Liban, en acceptant de remettre en cause le système confessionnel.

« Oui, je souhaite tout à fait au Liban notamment. Oui, je suis tout à fait convaincu que ce pays ne peut pas être gouverné que par une laïcité assez forte, c'est-à-dire qu'il nous faut quand même quelque chose comme en France en 1905 et c'est de faire sortir vraiment les sectes et les religions de la vie politique [...] ce qui est un peu loin mais pour moi, c'est une façon de faire, de sauver ce pays-là²⁹. »

Les mots de ce père d'élève constituent un symbole des interactions qui existent entre socialisation familiale et socialisation scolaire au sein du GLFL. La laïcité n'est pas qu'une idée importée. Reformulée, réappropriée, revendiquée, elle devient une doléance sociopolitique pour les membres de la communauté scolaire de cet établissement.

Ce sont alors ces interactions qui me mettent sur la piste de la possible concrétisation d'une hypothèse laïque au Liban. Ce « rêve³⁰ » d'une laïcité libanaise ne se cantonne pas seulement à l'intérieur du Grand Lycée, il n'est pas seulement une motivation de choix de l'établissement et une filiation avec une socialisation familiale, qui tranche avec le reste de la société libanaise. Il devient peu à peu un idéal de déconfessionnalisation qui est porté au présent dans la société libanaise.

Tentative de généalogie d'un idéal laïque au Liban³¹

Il convient, avant tout autre chose, de rappeler en quoi la question de la déconfessionnalisation de la société libanaise n'est pas seulement d'une actualité brûlante -comme nous allons le voir juste après- mais aussi un sujet politique régulièrement discuté au sein de l'État libanais (et de sa société civile comme en témoigne les travaux d'Amine Élias³²) depuis sa fondation.

²⁸ PE 1, *Entretien N°1*, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Beyrouth, 2018, 27 minutes et 28 secondes, 03:03 - 03:33.

²⁹ *Id.*, 09:39 – 10:14.

³⁰ AUTRE, *Entretien N°14*, *op. cit.*, aux alentours de 15:42.

³¹ Pour un plus ample détour par l'histoire de l'idée laïque au Liban, en miroir de l'affirmation d'un système confessionnel libanais, vous pouvez consulter mon carnet de recherche. Dans : A. MOUMMI, « Une petite histoire du confessionnalisme et de la laïcité au Proche-Orient (1) », sur *Rêves de laïcité*, 26 mars 2020 (en ligne : <https://laicites.hypotheses.org/625> ; consulté le 26 mars 2020).

³² A. ÉLIAS, *Le cénacle libanais (1946-1984). Une tribune pour une science du Liban*, Paris : L'Harmattan, 2019.

Déjà, à la fin de la guerre civile, les Accords de Taëf envisagent la fin du confessionnalisme politique libanais. Ils prévoient « *l'abolition du confessionnalisme* » comme « *un objectif national essentiel*³³ ». Cette abolition repose sur deux axes principaux : l'abolition du confessionnalisme politique avec un rejet de la répartition politique par la médiation confessionnelle et l'abandon de la mention communautaire sur les titres d'identité des citoyens libanais.

Or, depuis 1990, c'est précisément à la situation contraire que nous avons assisté. La médiation communautaire s'est peu à peu renforcée dans les relations entre citoyens et État, comme le souligne Ahmad Beydoun, politiste libanais³⁴.

Avant même d'être un principe inscrit dans le droit, la déconfessionnalisation du Liban a été portée par plusieurs hommes politiques ; dont l'un des plus symboliques a été Kamal Joumlatt. Homme politique libanais druze, il a été élu à plusieurs reprises député entre 1943 et 1977. Il est une figure de la gauche pro-palestinienne au Liban et revendique la laïcité comme une solution politique comme en témoigne la photographie suivante.

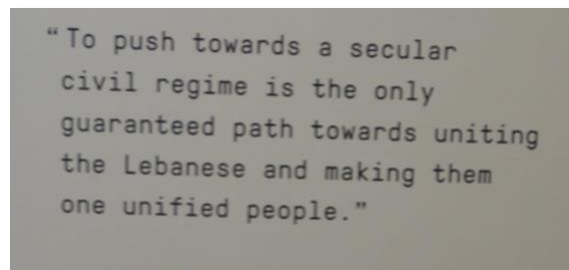


Photo d'une citation symbolique du parcours politique de Kamal Joumlatt, présenté lors de l'exposition *Kamal Joumlatt: Witness and Martyr* au printemps 2018 dans le palais de BeitEddine, Liban³⁵.

En affirmant que « *la voie d'un régime civil séculier est le seul chemin garanti vers l'unification des Libanais* », K. Joumlatt se fait l'écho du débat qui agite la société libanaise depuis la fondation de cet État et l'affirmation de son Pacte National³⁶. Ce dernier connaît une acuité toute particulière depuis le début de la *Thawra* libanaise, le 17 octobre 2019.

La déconfessionnalisation politique comme revendication du mouvement populaire depuis octobre 2019 ?

Les données sur lesquelles je vous propose de nous concentrer maintenant ne sont pas issues de mon travail, du fait de la situation sanitaire que nous connaissons. Elles ont été produites par deux chercheuses libanaises, au sein de l'Institut Asfari pour la Société Civile et la Citoyenneté

³³ ÉTAT LIBANAIS, « Accords de Taëf ou Document d'Entente Nationale », *op. cit.*, titre I – sous-titre 2.G : « L'abolition du confessionnalisme politique » ; ÉTAT LIBANAIS, « L'accord de Taëf », *op. cit.*

³⁴ A. BEYDOUN, *La dégénérescence du Liban ou La réforme orpheline*, Arles ; Paris, Actes Sud ; Sindbad, 2009, p. 13-27.

³⁵ FRIENDS OF KAMAL JOUMLATT ASSOCIATION, *Kamal Joumlatt: Witness and Martyr*, 2015, [exposition de citations en mémoire de K. Joumlatt et de ses positions politiques].

³⁶ R. AL-SUHL, « Le Pacte National Libanais ou la déclaration ministérielle de Riyâd al-Sûlh [1943, Beyrouth] », dans A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen et C. Verdeil (éd.), *Le Moyen-Orient par les textes : XIXe-XXIe siècle*, Paris : Armand Colin, 2011, p. 115-116.

(Université Américaine de Beyrouth) : Lea Bou Khater et Rima Majed³⁷. Les données qu'elles ont récoltées entre le 19 et le 31 octobre 2019 auprès de 1 183 manifestant(e)s dans tout le Liban donnent à voir les raisons d'une mobilisation massive de la population libanaise et ses aspirations.

Elles soulignent que 48% des manifestants interrogés réclament des réformes structurelles alors que plus de 61% sont engagés dans le mouvement pour lutter contre la corruption. Au-delà, plus de 87% se mobilisent contre la mauvaise situation économique.

Ces chiffres témoignent de la volonté farouche des personnes mobilisées de remettre en cause les ramifications économiques du confessionnalisme libanais, en exigeant des réformes profondes et la remise en cause du pouvoir de l'élite politico-confessionnelle qui dirige le pays.

Plusieurs chiffres semblent témoigner de cette volonté de rupture avec le système politique et social tel qu'il est en place jusqu'à maintenant. Seuls 6% des personnes mobilisées interrogées affirment être membre d'un parti politique, pourcentage qui soutient l'idée d'une volonté de rupture avec le système politique établi. Dans le même temps, 68% des personnes interrogées ne sont pas enregistrées auprès du fond de la Sécurité Sociale Libanaise et plus de 80% d'entre eux n'ont pas d'assurance maladie ; ce qui pourrait aller dans le sens d'une mobilisation en faveur de la fondation d'un véritable État social, vecteur de justice et d'égalité. Cependant, à peine plus de 30% des personnes mobilisées à ce moment-là en appellent ouvertement à une réforme du Fond National de la Sécurité Sociale libanaise.

Or cette mise à distance de la confession comme médiation des relations entre citoyens et État par la remise en cause du versant socioéconomique du confessionnalisme libanais peut apparaître comme l'un des premiers espaces de progression d'une hypothèse laïque dans la société libanaise. Bien sûr, aucune de ces données ne permet d'affirmer que le peuple libanais mobilisé en octobre 2019 souhaite très largement la déconfessionnalisation de l'État libanais. Il s'agit seulement de souligner la rupture progressive qui se dessine entre les citoyens mobilisés et le fonctionnement traditionnel de l'État, remettant en cause les ramifications économiques du confessionnalisme, et permettant de dévoiler un chemin vers une remise en cause plus générale de ce système. Les revendications formulées par plusieurs acteurs de la communauté scolaire du Grand Lycée apparaissent comme un objectif politique revendiqué par certains, qui s'expose dans une nouvelle dynamique politique de la société civile libanaise.

CONCLUSIONS. UNE LAÏCISATION DE L'ÉTAT LIBANAIS ?

Ces données permettent de mettre en lumière tout l'enjeu qui se dessine pour la société libanaise. Il s'agit de réussir à transformer un système politique qui imbrique politique, religieux, social, et économique mais aussi dimensions personnelles et collectives. Il s'agit de remettre en cause ce « *religieux institutionnalisés*³⁸ » comme médiation nécessaire dans les relations entre citoyens et État libanais.

³⁷ L. BOU KHATER et R. MAJED, *Lebanon's 2019 October Revolution : Who Mobilized and Why?*, Beyrouth : The Asfari Institute for Civil Society and Citizenship, 2020.

³⁸ A. KANAFANI-ZAHAR, « Les tentatives d'instaurer le mariage civil au Liban : l'impact des Tanzimât et des réformes mandataires (chapitre 23) », *op. cit.*, p. 427.

Dans cette nouvelle dynamique politique qui apparaît, le Grand Lycée (et sûrement d'autres établissements laïques avec lui -mais ça je ne peux pas encore le prouver-) propose de développer une ligne de crête pédagogique et citoyenne permettant de penser la sortie de ce confessionnalisme libanais. Il permet d'envisager la possibilité d'une citoyenneté qui se passe en dehors de tout cadre confessionnel.

Cela ne donne pas encore une ampleur politique nationale à cette ligne de crête, c'est même précisément ce qu'il nous faut soupeser maintenant.

La pédagogie du Grand Lycée Franco-Libanais est-elle mise en œuvre dans les mêmes modalités par d'autres établissements du réseau scolaire laïque français au Liban ?

Les liens entre ces établissements et leurs communautés scolaires sont-ils assez puissants, malgré le contexte socioéconomique, pour permettre la diffusion de cet idéal laïque ?

Existe-t-il des relations entre établissements français et société civile en faveur de la déconfessionnalisation, liens qui permettraient de soutenir l'idée d'un rôle spécifique de ces établissements dans la propagation d'une idée laïque au Liban ?

Ces questions exigent, dès lors, de mettre en résonance subjectivité des acteurs et revendications larges de la société libanaise pour mesurer l'importance (ou non) de la revendication de déconfessionnalisation.

Bibliographie

Sources mobilisées

AE 2, *Entretien N°13*, Campus Huevlin (Université Saint-Joseph), Beyrouth, 2018, 1heure 1minute et 24 secondes.

AUTRE, *Entretien N°14*, Downtown, Beïrut, his office's building, 2018, 22 minutes 18.

ÉTAT LIBANAIS, « Accords de Taëf ou Document d'Entente Nationale », 1989 (en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/lb1989.htm>, consulté le 03 mai 2018)

FRIENDS OF KAMAL JOUMBLATT ASSOCIATION, *Kamal Joumbblatt: Witness and Martyr*, 2015, [exposition de citations en mémoire de K. Joumbblatt et de ses positions politiques]. Exposition au Palais de BeitEddine, Mont-Liban, Liban.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « La charte de la laïcité à l'école », 2013 (en ligne : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Horaires-reglement/43/5/charte_de_la_laicite_393435.pdf, consulté le 02 décembre 2017).

MOUMMI Akhésa, « Entre pratiques et subjectivités : Transmission scolaire, laïcité et citoyennetés au Grand Lycée Franco-Libanais [Tome 1 - Mémoire de recherche] », Mémoire de recherche (master 2), École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, juin 2019 [non-publié].

PE 1, *Entretien N°1*, Ministère de l'Énergie et de l'Eau, Beyrouth, 2018, 27 minutes et 28 secondes.

PE 3, *Entretien N°5*, ABC Mall (Achrafieh), Beyrouth, 2018, 49 minutes 29 secondes.

Références bibliographiques

- BAUBEROT Jean, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 2015.
- BEYDOUN Ahmad, *La dégénérescence du Liban ou La réforme orpheline*, Arles ; Paris, Actes Sud ; Sindbad, coll. « L'actuel », 2009.
- BOU KHATER Lea et Rima MAJED, *Lebanon's 2019 October Revolution : Who Mobilized and Why?*, Beyrouth, The Asfari Institute for Civil Society and Citizenship, 2020.
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Points, coll. « Essais », n° 714, 2013.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1998.
- CATUSSE Myriam, « La décharge à l'épreuve : les chemins de traverse de la réforme de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale au Liban », dans *10e congrès de l'Association Française de Sciences Politiques. Les politiques sociales : mutations, enjeux et théories*, Grenoble, 2009 (en ligne : <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2009/sectionsthematiques/st23/st23catusse.pdf> ; consulté le 27 mai 2020).
- ÉLIAS Amine, *Le cénacle libanais (1946-1984). Une tribune pour une science du Liban*, Paris : L'Harmattan, coll. « Pensée religieuse et philosophie arabe », 2019.
- ÉTAT LIBANAIS, « L'accord de Taëf [24 octobre 1989, Taëf] », dans Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil (éd.), *Le Moyen-Orient par les textes : XIXe-XXIe siècle*, Paris : Armand Colin, coll. « Collection U Histoire », 2011, p. 199-204.
- HAMDAN Kamal, « Le social dans la reconstruction du Liban », *Monde arabe, Maghreb-Machrek (numéro spécial : Le Liban 10 ans après la guerre)*, n° 169, 2000, p. 70-79.
- KANAFANI-ZAHAR Aïda, « Les tentatives d'instaurer le mariage civil au Liban : l'impact des Tanzîmât et des réformes mandataires (chapitre 23) », dans Pierre-Jean Luizard (éd.), *Le choc colonial et l'Islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'Islam*, Paris : La Découverte, coll. « Texte à l'appui - Histoire contemporaine », 2006, p. 427-448.
- LE THOMAS Catherine, *Les écoles chiïtes au Liban. Construction communautaire et mobilisation politique*, Beyrouth : Presses de l'IFPO & Paris : Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 2012.
- LORAUX Nicole, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Espace Temps*, vol. 87-88, n° 1, coll. « [Initialement publié dans le n°27 (1993) de la revue Le Genre Humain, p. 23-29] », 2005, p. 127-139 (en ligne : https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2005_num_87_1_4369 ; consulté le 3 mars 2020).
- MESSARRA Antoine, « Le statut constitutionnel de l'Enseignement. Intégration et limites de l'autonomie (chapitre 3) », dans *Théorie générale du système politique libanais. Essai comparé sur les fondements et les perspectives d'évolution d'un système consensuel de gouvernement.*, Paris : Cariscript, coll. « Études Politiques », 1994, p. 113-165.
- MOUMMI Akhésa, « Une petite histoire du confessionnalisme et de la laïcité au Proche-Orient (1) », sur *Rêves de laïcité*, 26 mars 2020 (en ligne : <https://laicites.hypotheses.org/625> ; consulté le 26 mars 2020).
- NAHAS Charbel, « L'économie libanaise et ses déséquilibres », *Monde arabe, Maghreb-Machrek (numéro spécial : Le Liban 10 ans après la guerre)*, n° 169, 2000, p. 55-62.
- PICAUDOU Nadine, « Le miroir libanais », dans *Visages du politique au Proche-Orient*, Paris : Folio, coll. « Folio Histoire », n° 279, 2018, p. 19-59.

PORTIER Philippe, *L'État et les religions en France : une sociologie historique de la laïcité*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire [Religion et Société] », 2016.

AL-SUHL Riyad, « Le Pacte National Libanais ou la déclaration ministérielle de Riyâd al-Sûlh [1943, Beyrouth] », dans Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil (éd.), *Le Moyen-Orient par les textes : XIXe-XXIe siècle*, Paris : Armand Colin, coll. « Collection U Histoire », 2011, p. 115-116.

THEVENIN André, *La Mission Laïque Française à travers son histoire. 1902-2002*, Paris : Mission Laïque Française, 2002.

VERDEIL Éric, Ghaleb FAOUR et Sébastien VELUT, *Atlas du Liban : Territoires et société*, Beyrouth : Presses de l'IFPO, coll. « Co-éditions », 2013.

WEHBE Nakhlé et Adnan EL-AMINE, *Système d'enseignement et division sociale au Liban*, Paris : Le Sycomore, 1980.